



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## EDF et GDF

Question écrite n° 10770

### Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur la politique de diversification conduite par Electricite de France et Gaz de France afin qu'une decision soit prise dans les meilleurs delais sur ce sujet. Il avait indique qu'apres le rapport qui lui serait remis le 15 octobre il annoncerait des decisions sur ce sujet. Entre-temps, les etablissements publics EDF-GDF ont poursuivi leur developpement dans le domaine de la diversification, ainsi : le conseil d'administration de GDF a cree le 9 septembre dernier, sans tenir compte de sa reflexion actuelle, une nouvelle direction relative a la diversification. SCF dirige en particulier par des collaborateurs d'EDF, poursuit son developpement avec l'appui des etablissements publics, avec les principes de base de la concurrence. Il demande qu'une decision rapide soit prise sur ce sujet pour qu'aucun comportement particulier des etablissement publics ne vienne aggraver les difficultes rencontrees par les entreprises du batiment.

### Texte de la réponse

L'attention du ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur a ete appelee sur le probleme pose par la politique de diversification conduite par EDF-GDF. A la suite du rapport remis au ministre par l'inspection generale de l'industrie et du commerce et apres un premier examen interministeriel, le Gouvernement a retenu un certain nombre de propositions sur lesquelles il a consulte les organisations professionnelles concernees ainsi que les etablissements. Cette concertation sera poursuivie par le ministre qui presidera le 3 mars prochain une table ronde avec ces organisations professionnelles. Les mesures definitives seront prises ulterieurement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Morisset Jean-Marie](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10770

**Rubrique :** Electricite et gaz

**Ministère interrogé :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

**Ministère attributaire :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 janvier 1994, page 461

**Réponse publiée le :** 7 mars 1994, page 1162